

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2006

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2006 - (n° 3447)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 361

présenté par
le Gouvernement-----
ARTICLE 13 ET ÉTAT A

I. Dans l'état A, modifier les évaluations de recettes comme suit :

I. - BUDGET GÉNÉRAL**1. Recettes fiscales***15. Taxe intérieure sur les produits pétroliers*Ligne 1501 Taxe intérieure sur les produits pétroliers
minorer de 20 777 000 €*17. Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes*Ligne 1714 Taxe spéciale sur les conventions d'assurance
minorer de 28 240 000 €Ligne 1761 Taxe et droits de consommation sur les tabacs
minorer de 114 000 000 €**2. Recettes non fiscales***23. Taxes, redevances et recettes assimilées*Ligne 2312 Produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation
minorer de 50 000 000 €*28. Divers*Ligne 2812 Reversements de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur
majorer de 500 000 000 €

3. Prélèvements sur les recettes de l'État

31. Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales

Ligne 3102 Prélèvement sur les recettes de l'État du produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation

minorer de 50 000 000 €

II. Modifier comme suit le I de l'article :

« I. - Pour 2006, l'ajustement des ressources tel qu'il résulte des évaluations révisées figurant à l'état A annexé à la présente loi et le supplément des charges du budget de l'État sont fixés aux montants suivants :

	(En millions d'euros)		
	RESSOURCES	CHARGES	SOLDES
Budget général			
Recettes fiscales brutes / dépenses brutes	8 877	7 305	
<i>A déduire : Remboursements et dégrèvements</i>	4 040	4 040	
Recettes fiscales nettes / dépenses nettes	4 837	3 265	
Recettes non fiscales	166		
Recettes totales nettes / dépenses nettes	5 003	3 265	
<i>A déduire : Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et des Communautés européennes</i>	485		
Montants nets pour le budget général	4 518	3 265	1 253
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants	»	»	
Montants nets pour le budget général, y compris fonds de concours	4 518	3 265	
Budgets annexes			
Contrôle et exploitation aériens	»	»	
Journaux officiels	»	»	
Monnaies et médailles	»	»	
Totaux pour les budgets annexes	»	»	
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants :			
Contrôle et exploitation aériens	»	»	
Journaux officiels	»	»	
Monnaies et médailles	»	»	
Totaux pour les budgets annexes, y compris fonds de concours	»	»	
Comptes spéciaux			
Comptes d'affectation spéciale	3 265	3 265	
Comptes de concours financiers	»	»	»
Comptes de commerce (solde)			»
Comptes d'opérations monétaires (solde)			»
Solde pour les comptes spéciaux			»
Solde général			1 253

»

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet :

- I) De traduire dans le tableau relatif à l'équilibre du budget de l'État et dans l'état A annexé l'ensemble des incidences sur l'équilibre budgétaire des modifications intervenues au cours de la discussion de la première partie du projet de loi de finances rectificative (+ 357 millions d'euros au total) qui ont pour effet sur le budget général :
 - 1) de minorer de 114 millions d'euros la ligne n°1761 « Taxe et droits de consommation sur les tabacs », résultant du transfert de 1,22 % du produit de ces droits du budget général vers le fonds unique de péréquation des organismes collecteurs de formation professionnelle, afin de compenser le relèvement de 10 à 20 salariés du seuil de perception de la participation des employeurs au développement de la formation professionnelle continue ;
 - 2) de minorer de 20,77 millions d'euros la ligne n°1501 « Taxe intérieure sur les produits pétroliers », correspondant à la correction du niveau définitif pour 2006 du transfert de TIPP aux régions, les ajustements tenant compte du transfert des emplois de personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS) devenus vacants en 2006 (20,42 millions d'euros) et du coût de la cotisation au centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) au titre de ces mêmes emplois (0,35 million d'euros) ;
 - 3) de minorer de 28,24 millions d'euros la ligne n°1714 « Taxe spéciale sur les conventions d'assurance », correspondant à la correction du niveau définitif pour 2006 du transfert de TSCA aux départements, les ajustements tenant compte du transfert des emplois de personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS) devenus vacants en 2006 (17,95 millions d'euros) et du coût de la cotisation au centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) au titre de ces mêmes emplois (0,29 million d'euros), auquel s'ajoute une contribution au financement par la commune de Marseille des charges exposées au titre du bataillon des marins pompiers de la ville (10 millions d'euros) ;
 - 4) de réévaluer à hauteur de 500 millions d'euros le prélèvement opéré sur la Coface (ligne 2812), cette réévaluation étant permise par le niveau élevé des disponibilités observées sur le compte État ;
 - 5) de minorer de 50 millions d'euros la ligne n°2312 « Produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation », cette minoration correspondant à l'affectation à due concurrence de cette recette à l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances au titre du fonds de prévention de la délinquance et étant gagée par une minoration de 50 millions d'euros de la ligne n°3102 « Prélèvement sur les recettes de l'État du produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation ».

-
- II) De traduire par anticipation dans le plafond de dépenses brutes la majoration de 279,7 millions d'euros des dépenses brutes liée d'une part au changement des modalités d'assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée de la contribution aux charges d'infrastructure versée à Réseau ferré de France (+ 299,7 millions d'euros sur le programme « Remboursements et dégrèvements sur impôts d'État ») et d'autre part à la limitation du champ de l'exonération de TIPP prévue au bénéfice du ministère de la défense par l'article 4 du présent projet de loi de finances rectificative (- 20 millions d'euros sur le même programme de remboursements et dégrèvements). Les dépenses nettes restent en revanche inchangées.

Après prise en compte de ces modifications, le solde du projet de loi de finances rectificative se trouve amélioré de 57 millions d'euros ; pour 2006, le déficit budgétaire, qui s'établissait à 42,486 milliards d'euros en projet de loi de finances rectificative initiale — hors mesure de régularisation concernant les pensions — s'établit par conséquent à 42,429 milliards d'euros.

ÉTAT A
(Art. 13 du projet de loi)
VOIES ET MOYENS POUR 2006 RÉVISÉS

I. - BUDGET GÉNÉRAL

(En milliers d'euros)

NUMÉRO de la ligne	INTITULÉ DE LA RECETTE	RÉVISION des évaluations pour 2006
	<u>1. Recettes fiscales</u>	
	11. Impôt sur le revenu	698 000
1101	Impôt sur le revenu	698 000
	12. Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	- 1 160 000
1201	Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	- 1 160 000
	13. Impôt sur les sociétés et contribution sociale sur les bénéfices des sociétés	5 065 000
1301	Impôt sur les sociétés	4 945 000
1302	Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés	120 000
	14. Autres impôts directs et taxes assimilées	855 465
1401	Retenues à la source sur certains bénéfices non commerciaux et de l'impôt sur le revenu	62 000
1402	Retenues à la source et prélèvements sur les revenus de capitaux mobiliers et le prélèvement sur les bons anonymes	565 000
1405	Prélèvement exceptionnel de 25 % sur les distributions de bénéfices	150 000
1406	Impôt de solidarité sur la fortune	408 000
1407	Taxe sur les locaux à usage de bureaux, les locaux commerciaux et de stockage	2 000
1408	Prélèvements sur les entreprises d'assurance	8 000
1409	Taxe sur les salaires	- 101 535
1410	Cotisation minimale de taxe professionnelle	- 250 000
1413	Taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité	5 000
1417	Recettes diverses	7 000
	15. Taxe intérieure sur les produits pétroliers	- 64 805
1501	Taxe intérieure sur les produits pétroliers	- 64 805
	16. Taxe sur la valeur ajoutée	3 435 695
1601	Taxe sur la valeur ajoutée	3 435 695
	17. Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes	47 449
1701	Mutations à titre onéreux de créances, rentes, prix d'offices	- 17 911
1702	Mutations à titre onéreux de fonds de commerce	- 20 467
1704	Mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers	- 64 166
1705	Mutations à titre gratuit entre vifs (donations)	477 822
1706	Mutations à titre gratuit par décès	- 70 000
1711	Autres conventions et actes civils	- 62 391
1713	Taxe de publicité foncière	53 785
1714	Taxe spéciale sur les conventions d'assurance	11 272
1716	Recettes diverses et pénalités	5 000
1721	Timbre unique	- 49 000
1722	Taxe sur les véhicules de société	- 110 495
1723	Actes et écrits assujettis au timbre de dimension	74 000
1731	Impôt sur les opérations traitées dans les bourses de valeurs	11 000
1751	Droits d'importation	110 000
1753	Autres taxes intérieures	- 30 000
1754	Autres droits et recettes accessoires	1 000
1755	Amendes et confiscations	- 17 000
1756	Taxe générale sur les activités polluantes	- 40 000
1757	Cotisation à la production sur les sucres	- 128 000
1761	Taxe et droits de consommation sur les tabacs	- 118 000
1766	Garantie des matières d'or et d'argent	- 1 000
1769	Autres droits et recettes à différents titres	- 2 000
1775	Autres taxes	34 000

<u>2. Recettes non fiscales</u>		
21. Exploitations industrielles et commerciales et établissements publics à caractère financier		1 083 200
2111	Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés	203 000
2114	Produits des jeux exploités par la Française des jeux	200 000
2116	Produits des participations de l'État dans des entreprises non financières et bénéficiaires des établissements publics non financiers	680 200
22. Produits et revenus du domaine de l'État		- 74 300
2211	Produit de la cession d'éléments du patrimoine immobilier de l'État	- 74 300
23. Taxes, redevances et recettes assimilées		142 880
2309	Frais d'assiette et de recouvrement des impôts et taxes établis ou perçus au profit des collectivités locales et de divers organismes	79 000
2312	Produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation	- 50 000
2314	Prélèvements sur le produit des jeux dans les casinos régis par la loi du 15 juin 1907	- 55 960
2315	Prélèvements sur le pari mutuel	- 65 750
2323	Droits d'inscription pour les examens organisés par les différents ministères, droits de diplômes et de scolarité perçus dans différentes écoles du Gouvernement	180
2329	Recettes diverses des comptables des impôts	14 000
2330	Recettes diverses des receveurs des douanes	- 8 490
2339	Redevance d'usage des fréquences radioélectriques	205 000
2340	Reversement à l'État de la taxe d'aide au commerce et à l'artisanat	33 000
2343	Part de la taxe de l'aviation civile affectée au budget de l'État	900
2399	Taxes et redevances diverses	- 9 000
24. Intérêts des avances, des prêts et dotations en capital		- 36 750
2403	Contribution des offices et établissements publics de l'État dotés de l'autonomie financière et des compagnies de navigation subventionnées, sociétés d'économie mixte, entreprises de toute nature ayant fait appel au concours financier de l'État	- 150
2409	Intérêts des prêts du Trésor	- 36 600
25. Retenues et cotisations sociales au profit de l'État		60 460
2504	Ressources à provenir de l'application des règles relatives aux cumuls des rémunérations d'activité	460
2505	Prélèvement effectué sur les salaires des conservateurs des hypothèques	60 000
26. Recettes provenant de l'extérieur		- 7 000
2604	Remboursement par les Communautés européennes des frais d'assiette et de perception des impôts et taxes perçus au profit de son budget	- 32 000
2607	Autres versements des Communautés européennes	25 000
27. Opérations entre administrations et services publics		- 1 010
2708	Reversements de fonds sur les dépenses des ministères ne donnant pas lieu à rétablissement de crédits	7 000
2712	Remboursement de divers frais de gestion et de contrôle	- 510
2799	Opérations diverses	- 7 500
28. Divers		- 1 001 380
2802	Recouvrements poursuivis à l'initiative de l'Agence judiciaire du Trésor. Recettes sur débits non compris dans l'actif de l'administration des finances	13 430
2803	Remboursements de frais de scolarité, de pension et de trousseau par les anciens élèves des écoles du Gouvernement qui quittent prématurément le service de l'État	220
2804	Pensions et trousseaux des élèves des écoles du Gouvernement	1 070
2805	Recettes accidentelles à différents titres	235 000
2812	Reversements de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	500 000
2813	Rémunération de la garantie accordée par l'État aux caisses d'épargne	- 178 000
2814	Prélèvements sur les autres fonds d'épargne gérés par la Caisse des dépôts et consignations	- 184 000
2815	Rémunération de la garantie accordée par l'État à la Caisse nationale d'épargne	- 79 000
2899	Recettes diverses	- 1 310 100
<u>3. Prélèvements sur les recettes de l'État</u>		
31. Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales		688 657
3101	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation globale de fonctionnement	9 166
3102	Prélèvement sur les recettes de l'État du produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation	- 105 173
3103	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs	- 11 612
3105	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation de compensation de la taxe professionnelle	- 12 800
3106	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du Fonds de compensation pour la TVA	432 000
3107	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	- 21 910
3109	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse	- 1 424
3110	Compensation de la suppression de la part salaire de la taxe professionnelle	410
3111	Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	400 000
32. Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des Communautés européennes		- 204 000
3201	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du budget des Communautés européennes	- 204 000

<u>4. Fonds de concours</u>		
	Evaluation des fonds de concours	»
Récapitulation des recettes du budget général		
1. Recettes fiscales		8 876 804
11	Impôt sur le revenu	698 000
12	Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	- 1 160 000
13	Impôt sur les sociétés et contribution sociale sur les bénéfices des sociétés	5 065 000
14	Autres impôts directs et taxes assimilées	855 465
15	Taxe intérieure sur les produits pétroliers	- 64 805
16	Taxe sur la valeur ajoutée	3 435 695
17	Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes	47 449
2. Recettes non fiscales		166 100
21	Exploitations industrielles et commerciales et établissements publics à caractère financier	1 083 200
22	Produits et revenus du domaine de l'État	- 74 300
23	Taxes, redevances et recettes assimilées	142 880
24	Intérêts des avances, des prêts et dotations en capital	- 36 750
25	Retenues et cotisations sociales au profit de l'État	60 460
26	Recettes provenant de l'extérieur	- 7 000
27	Opérations entre administrations et services publics	- 1 010
28	Divers	- 1 001 380
3. Prélèvements sur les recettes de l'État		484 657
31	Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales	688 657
32	Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des Communautés européennes	- 204 000
Total des recettes, nettes des prélèvements (1 + 2 - 3)		8 558 247
4. Fonds de concours		»
	Évaluation des fonds de concours	»